



CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 11 MAI 2023

Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BONSON (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry DEVILLE.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2023

PRÉSENTS : Mmes et MM : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL - Marie-Catherine GOIRAN - Nathan ALBOUY – Christine PAQUIS - - Sandrine NOIRIE - Joseph DEVILLE - André BRANDMEYER – Daniel VINEIS – Christine BERTIN – Odile LAROCHE-FARIGOULE - Sylvette DELORME - Dominique PAUTY –Evelyne FAURE - Laurent BRUNON – Grégory CROIZAT – Marilyne PLESSIS - Cédric CHAVAREN- - Marie-José SAULODES – Marcel LEROUX - Nicole GIRAUD.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. Jacques DONATO donne pouvoir à Mme Christine PAQUIS.

Mme Corine BEGON donne pouvoir à M. Laurent BRUNON.

M. Pacôme GALLET donne pouvoir à M. Thierry DEVILLE.

M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à M. Nathan ALBOUY.

M. François GILBERTAS donne pouvoir à M. Marcel LEROUX.

M. Hervé BRU donne pouvoir à Mme Marie-José SAULODES.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Cédric CHAVAREN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric CHAVAREN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2023

Le Procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 a été approuvé à la majorité des membres présents lors la séance (20 voix).

DELIBERATIONS

1 – INTERCOMMUNALITE – SIEL TE – Extension IGC télécom lieu-dit « Les Grillettes » prop. SAS Le Patriarche :

Délibération n° 2023-034 : INTERCOMMUNALITE – SIEL TE – Extension IGC télécom lieu-dit « Les Grillettes » - prop. SAS Le Patriarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **PREND ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Extension IGC Télécom lieu-dit « Les Grillettes » - Prop. SAS LE PATRIARCHE dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que la fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **PREND ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

2 – INTERCOMMUNALITE – Loire Forez Agglomération – Avis Modification simplifiée n°1 du PLUi à 45 communes

Délibération n° 2023-035 : INTERCOMMUNALITE – Loire Forez Agglomération – Avis Modification simplifiée du PLUi à 45 communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **DONNE** un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à 45 communes.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Bail rural - Parcelle AI 0005 lieu-dit « Les Littes » :

Délibération n° 2023-036 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Bail rural – Parcelle AI 0005 lieu-dit « Les Littes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **AUTORISE** la mise en place d'un bail rural pour la parcelle AI 0005 avec un exploitant agricole agréé par la SAFER.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires relatifs à ce bail établi pour 9 années.

4 – DOMAINE ET PATRIMOINE – ENEDIS – Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution de droits réels :

Délibération n° 2023-037 : DOMAINE ET PATRIMOINE – ENEDIS – Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution de droits réels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **AUTORISE** la mise à disposition pour l'implantation d'un nouveau poste de distribution publique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

5 – ENFANCE & JEUNESSE – Tarifs des camps d'été 2023 :

Délibération n° 2023-038 : ENFANCE & JEUNESSE – Tarifs des Camps d'été - 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** les tarifs à appliquer pour les mini-camps d'été 2023, proposés comme suit :

Grille tarifaire des mini-camps - Eté 2023

NOM DU SEJOUR	ADOS		ELEMENTAIRES		10-14 ans	
	SAINT-CHRISTO EN JAREZ	SEJOUR EN POLOGNE	AUREC SUR LOIRE 6-8 ANS	MONTBRISON 9-10 ANS	STAGE FOOT ASSE	
DATES	Du 10 au 13/07	Du 1 ^{ER} au 8/08	Du 1 ^{ER} au 3/08	Du 18 au 21/07	Du 16 au 21/07	
NB DE JOURS	4	8	3	4	6	
BUDGET/ENFANT	154 €	ERASMUS	109 €	155 €	ÉTÉ JEUNES	
QUOTIENT FAMILIAL CAF	< - 350	40,00 €	80,00 €	30,00 €	40,00 €	40,00 €
	351 - 400	43,00 €	85,00 €	31,50 €	41,50 €	40,00 €
	401 - 450	46,00 €	90,00 €	33,00 €	43,00 €	40,00 €
	451 - 500	49,00 €	95,00 €	34,50 €	44,50 €	40,00 €
	501 - 550	52,00 €	100,00 €	36,00 €	46,00 €	40,00 €
	551 - 600	55,00 €	105,00 €	37,50 €	47,50 €	40,00 €
	601 - 650	58,00 €	110,00 €	39,00 €	49,00 €	40,00 €
	651 - 700	61,00 €	115,00 €	40,50 €	50,50 €	40,00 €
	701 - 750	64,00 €	120,00 €	42,00 €	52,00 €	40,00 €
	751 - 800	67,00 €	125,00 €	43,50 €	53,50 €	40,00 €
	801 - 850	70,00 €	130,00 €	45,00 €	55,00 €	40,00 €
	851 - 900	73,00 €	135,00 €	46,50 €	56,50 €	40,00 €
	901 - 950	76,00 €	140,00 €	48,00 €	58,00 €	40,00 €
	951 - 1000	79,00 €	145,00 €	49,50 €	59,50 €	40,00 €
	1001 - 1050	82,00 €	150,00 €	51,00 €	61,00 €	40,00 €
	1051 - 1100	85,00 €	155,00 €	52,50 €	62,50 €	40,00 €
	1101 - 1150	88,00 €	160,00 €	54,00 €	64,00 €	40,00 €
	1151 - 1200	91,00 €	165,00 €	55,50 €	65,50 €	40,00 €
1201 - 1250	94,00 €	170,00 €	57,00 €	67,00 €	40,00 €	
1251 - 1300	97,00 €	175,00 €	58,50 €	68,50 €	40,00 €	
1301 - >	100,00 €	180,00 €	60,00 €	70,00 €	40,00 €	

6 – AFFAIRES GENERALES – FINANCES – Subvention exceptionnelle Pass'Jeunes :

Délibération n° 2023-039 : AFFAIRES GENERALES - FINANCES – Subvention exceptionnelle Pass'Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** les subventions exceptionnelles à verser aux associations ayant retourné les coupons Pass'Jeunes utilisés dans le cadre du financement des licences ou des adhésions des jeunes d'après le récapitulatif suivant :

ASSOCIATIONS	PASS'JEUNES	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ECOLE DE DANSE	12	240,00 €
FJEP	5	100,00 €
HANDBALL BONSON CLUB	3	60,00 €
FC BONSON - ST CYPRIEN	6	120,00 €
TOTAL	26	520,00 €

7– INTERCOMMUNALITE – Convention de prêt de matériels avec la Commune de SAINT-CYPRIEN :

Délibération n° 2023-040 : INTERCOMMUNALITE – Convention de prêt de matériels avec la Commune de SAINT-CYPRIEN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la convention de prêts de matériels et de prestations de services avec la Commune de SAINT-CYPRIEN à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS ORALES

- Présentation de la Saison Culturelle 2023-2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h12.

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL LE 9 JUIN ET LE 6 JUILLET 2023